



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
20 juillet 2009  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale  
Soixante-troisième session  
Point 13 de l'ordre du jour  
Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM  
et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales  
et sur le développement**

**Conseil de sécurité  
Soixante-quatrième année**

**Lettres identiques datées du 17 juillet 2009,  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un document établi par le Ministère des affaires étrangères de la Géorgie concernant les violations, commises par la Fédération de Russie, de l'accord de cessez-le-feu en six points du 12 août 2008 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 13 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Alexander **Lomaia**



**Annexe aux lettres identiques datées du 17 juillet 2009  
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Depuis l'agression militaire commise par la Fédération de Russie en août 2008 et l'occupation des territoires géorgiens qui s'en est suivie, les forces d'occupation russes exercent une mainmise de fait sur les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de Tskhinvali.

Depuis lors, la Fédération de Russie ne cesse de violer gravement les normes et principes fondamentaux du droit international ainsi que les obligations internationales qui lui incombent sur les plans bilatéral et multilatéral.

La Fédération de Russie persiste à porter gravement atteinte à l'ensemble des dispositions de l'accord de cessez-le-feu signé le 12 août 2008.

Le 7 juin 2009, 15 membres de groupes criminels contrôlés par l'occupant russe et son régime fantoche de Tskhinvali ont investi, à bord de deux véhicules blindés, le village de Perevi. Des vols, notamment des vols de bétail, et des cambriolages sont constamment signalés dans le village.

Le 8 juin, la famille Kharchivalas a été agressée, dans le district de Gali, par des occupants russes et des représentants du régime fantoche de Sokhoumi. Deux femmes et deux enfants ont été enlevés et menacés de mort si le père des enfants ne se présentait pas à un poste de la milice à Ochamchire.

Le 16 juin, le Président russe Medvedev a donné pour instruction aux autorités russes compétentes de conclure des traités de coopération militaire avec les régimes fantoches de Tskhinvali et de Sokhoumi.

Le 15 juin, lors de la séance du Conseil de sécurité consacrée à la situation en Géorgie, la Fédération de Russie a opposé son veto à la poursuite du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). Par cette décision, la Fédération de Russie poursuivait ainsi la politique qu'elle avait entamée à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour se débarrasser de toute présence internationale en Géorgie. Elle faisait aussi disparaître le dernier instrument dont la communauté internationale disposait pour maintenir la paix et la stabilité en Abkhazie (Géorgie) et pour améliorer le quotidien de la population locale, qui vit un danger permanent et dont les droits et libertés fondamentaux sont constamment violés. Or, en l'absence de mission internationale, la sécurité dans les territoires occupés dépend du seul bon vouloir des forces d'occupation russes et des milices qui agissent pour elles et qui se sont rendues responsables d'innombrables opérations de nettoyage ethnique et autres atrocités.

La troisième réunion sur le mécanisme de prévention et de règlement des incidents, qui devait se tenir le 23 juin 2009 et à laquelle devaient assister, outre ses coprésidents – l'Union européenne et l'OSCE –, les représentants des troupes d'occupation russes et du régime fantoche de Tskhinvali, a été annulée à cause de la rigidité de la position adoptée par ces deux dernières parties. L'ajournement *sine die* de cette réunion constitue manifestement un autre volet du travail de sape qui se poursuit depuis quelques mois; il participe de la politique mise en œuvre par la

Fédération de Russie pour chercher à réduire l'importance des pourparlers de Genève.

L'échec du mécanisme de prévention et de règlement des incidents est exclusivement imputable à la Fédération de Russie qui, en tant que Puissance occupante, exerce une mainmise de fait sur les territoires inaliénables de la Géorgie que sont l'Abkhazie et la région de Tskhinvali.

Le 21 juin, une ambulance qui accompagnait la Mission d'observation de l'Union européenne et qui transportait des forces en patrouille de routine explosait sur une mine, près du village de Muzhava, près de la frontière administrative avec l'Abkhazie. La déflagration a tué le chauffeur de l'ambulance, Avtandil Akhaladze, et blessé grièvement un médecin, le docteur Gega Petiashvili.

Le 22 juin, des tirs de mortier provenant du territoire occupé par les troupes russes ont été lancés en direction du point de contrôle du Ministère géorgien de l'intérieur, dans le village de Muzhava. Le même jour, à Muzhava, une explosion détruisait la ligne de haute tension « Kavkasioni », qui transportait une puissance électrique de 500 kV.

---